

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 17 décembre 2019 à 20 H 00**

L'an deux mille dix neuf, le 17 décembre à 20 H 00,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 10 décembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées sauf: DELUT, DUZEY, ECUREY-EN-VERDUNOIS, ETRAYE, LISSEY, LOISON, MUZERAY, NOUILLONPONT, PILLON, ROUVROIS-SUR-OTHAIN, RUPT-SUR-OTHAIN, SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN, SENON, SORBÉY et VITTARVILLE.

Conseillers présents :

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| ➤ BABIN Bernard | ➤ LAROSE Jean-Luc |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ LELORRAIN Bernard |
| ➤ BARTHE Claude | ➤ MACEL Noël |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ MORIN Maurice |
| ➤ COURTIER Françoise | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ DAMIN Francis | ➤ PIERRET Suzanne |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET James | ➤ PROUIN Laurent |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ SIMON Alain |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ SPINELLI Gilles |
| ➤ HENRY Jean Paul | ➤ STALARS Jacques |
| ➤ JACQUE Philippe | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ KUTSCHRUITER Jean-Paul | ➤ VIVARELLI Danièle |
| ➤ LAVEAUX Bernard | |

Conseillers excusés :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| ➤ ANTOINE MALICK Jocelyne | ➤ HEINTZMANN Nicole |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ BRELLE François | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ DEMOULIN Jacky | ➤ SAILLET Jacques |
| ➤ ETIENNE Aurélie | ➤ THEVENIN Gilbert |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ WATRIN Simon |

Conseillers absents :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| ➤ ANTOINE Jean François | ➤ GLORY Cyrille |
| ➤ AUBRY Claude | ➤ GRIFFON Evelyne |
| ➤ AUBRY COUPARD George | ➤ MAROLHO José |
| ➤ COLLIN Bernard | ➤ PERCENT Christian |
| ➤ ETIENNE Nicolas | ➤ QUENTIN Arlette |
| ➤ GARNIER Marie Claude | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ GEORGES Denis | |

Conseillers présents non votants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| ➤ BLONDIN Jean-Marie | ➤ RICHIER René |
|----------------------|----------------|

Participants non élus :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| ➤ BREUIL Florence | ➤ LEONARD Jean-Baptiste |
| ➤ BONTEMPS Anthony | |

M. François BRELLE donne pouvoir à M. James DUCHET.
M. Jacky DEMOULIN donne pouvoir à M. Jacques STALARS.

Nombre de membres votants : 33/55

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Présentation de la réforme de la DGFIP par le Directeur Départemental des Finances Publiques.
2. Présentation du projet de réseau de chaleur à Damvillers.
3. Attribution de marchés.
4. Validation des sites choisis pour le programme de restauration des cours d'eau.
5. Validation du plan de financement de la maîtrise d'œuvre du programme de restauration des cours d'eau.
6. Présentation et vote du rapport annuel du SPED.
7. Fixation des tarifs des prochaines sessions BAFA.
8. Fixation des tarifs des centres de loisirs des vacances de février.
9. Subventions des voyages et sorties scolaires.
10. Présentation du budget participatif du Département de la Meuse.
11. Questions diverses

En préambule, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 13 novembre 2019 est approuvé.

1. PRESENTATION DE LA REFORME DE LA DGFIP PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

M. le directeur départemental des finances publiques expose aux conseillers communautaires le plan de réforme des Finances Publiques prévu pour le département de la Meuse.

Les principales mesures envisagées dans la réforme sont les suivantes :

- La suppression de toutes les trésoreries est envisagée, sauf les centres de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun. Les élus ont négocié le maintien de la trésorerie de Montmédy afin de conserver des locaux de la DGFIP dans le Nord Meusien.
- Cette suppression des postes comptables serait compensée par une mise en réseau avec les « Maisons France Services » (dispositif complétant les Maisons d'Accueil et de Service au Public – MSAP). Une « Maison France Services » pourrait être installée à Spincourt, conformément au maillage territorial souhaité par les services de l'Etat, en complément de la MSAP existant au bureau de Poste de Damvillers. La création d'une « Maison France Services » permettrait un accompagnement de l'Etat à hauteur de 30 000 € sur les frais de fonctionnement, pour financer notamment le recrutement de personnel chargé d'accompagner les administrés dans leurs démarches

administratives de premier niveau : renseignements de base, orientation vers les services compétents... Ce financement correspondrait à 1,5 équivalent temps plein permettant d'assurer un accueil de 25 heures sans discontinuité de service. La formation de ces agents d'accueil et d'orientation serait assurée par l'Etat pour garantir un niveau de compétence.

- En parallèle à ce dispositif de maillage territorial, la DGFIP créerait 8 postes de « Conseillers aux Décideurs Locaux » (CDL), à raison d'1 poste de CDL pour 2 EPCI environ. Ces conseillers de niveau supérieur (agents de catégorie A et A+) seraient dédiés aux conseils envers les collectivités et leurs établissements publics locaux.
- Enfin, le Directeur Départemental des Finances Publiques indique que la DGFIP a passé un marché pour l'encaissement : l'offre retenue est celle regroupant les bureaux de tabac offrant un point de vente Française des Jeux, offre présentant le plus de lieux dans le territoire français. Le Département de la Meuse n'est cependant pas doté d'un nombre de bureau de tabac/FDJ assez important. Le ministère est en train d'identifier ces problèmes pour étendre la possibilité d'encaissement aux points de vente FDJ seuls.

Massimo TRINOLI indique que la discussion et la négociation n'empêchent pas la protestation par rapport à ce projet de réforme.

Christophe CAPUT déplore une fois de plus la suppression de services publics et de services au public dans les secteurs ruraux. Les habitants vont devoir se déplacer à Verdun, soit parcourir une distance d'au moins 30 km, pour pouvoir obtenir des renseignements ou simplement payer leurs factures. La suppression du service des cartes d'identité dans la plupart des mairies, le service des cartes grises à Bar-le-Duc, constituaient déjà des reculs par rapport aux services rendus aux habitants des secteurs ruraux. Cette future réforme va encore creuser les inégalités.

Christophe CAPUT indique par ailleurs qu'une manifestation des élus est organisée à la Trésorerie d'Audun-le-Roman pour contester la réorganisation de la DGFIP.

Par ailleurs, le Président propose aux conseillers communautaires de voter une motion concernant cette réforme en fin de séance.

2. PRESENTATION DU PROJET DE RESEAU DE CHALEUR A DAMVILLERS

Le Président rappelle aux membres du conseil le projet de réseau de chaleur abordé lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier.

Il s'agissait de réaliser une étude de faisabilité pour raccorder certains bâtiments de la commune de Damvillers, notamment le collège Jules Bastien Lepage et le complexe sportif, à un réseau de chaleur alimenté par l'unité de méthanisation située à WAVRILLE.

Ainsi la CODECOM serait amenée à participer à ce projet, puisque la cuisine centrale du collège, la salle de restauration et le complexe sportif sont compris dans le périmètre de l'étude.

Le Président indique que M. GIRO du Département de la Meuse, est venu exposer les résultats de l'étude lors de la réunion de bureau du 11 décembre dernier.

Selon l'étude, le coût du projet est estimé à 470 000 € HT. Les économies totales sur 15 et 8 ans sont estimées à 475 000 €. La réalisation du projet permettrait également de réduire les rejets de gaz à effet de serre de 175 tonnes de CO₂ par an. Au niveau juridique,

la maîtrise d'ouvrage serait assurée par le Département, qui serait gestionnaire du réseau de chaleur.

Les délais du dépôt de dossier de financement sont fixés au 4^{ème} trimestre 2019. La finalisation des études de conception pour le 3^{ème} trimestre 2020. Les travaux pourraient commencer aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021, pour une mise en route du réseau fin 2021.

M. GIRO a précisé aux membres du bureau que la chaudière du département était en fin de vie, et devait être changée d'ici 2 ans.

Le projet prévoit l'installation d'une chaudière de secours qui couvrirait en cas de problème tous les besoins (collège, cantine, gymnase etc...). Or, les chaudières des bâtiments intercommunaux sont plus récentes (2011 pour le gymnase et 2013 pour la cantine).

M. GIRO a informé les élus que pour faire avancer ce dossier, il est nécessaire pour le Département d'avoir un accord de principe de la CCDS sur l'intérêt du projet. Il a rappelé que la prochaine étape est la réalisation d'une étude de maîtrise d'oeuvre estimée à 45000 €.

Par ailleurs, un accord de principe est trouvé avec l'exploitant pour un prix de revente de chaleur permettant la rentabilité du projet. Des documents contractuels seront établis pour sécuriser les relations avec l'exploitant et entre les deux collectivités (le Département revendant la chaleur à la Codecom).

M. GIRO a terminé sa présentation en précisant que le programme FEDER actuel se termine en 2020 et qu'il n'est pas certain que ce type de projet soit finançable par la suite.

Jocelyne ANTOINE souligne que le propriétaire de l'unité de méthanisation revend l'électricité produite, or le montant de cette revente sera revalorisé au regard du projet de récupération de chaleur. Elle s'interroge par ailleurs sur la prise en charge de l'étude de maîtrise d'oeuvre estimée à 45 000 €.

En conclusion, il apparaît que la démarche est vertueuse et les économies de CO2 sont non négligeables, néanmoins les économies financières ne sont pas flagrantes. Il s'agit plus d'un engagement de la collectivité dans une démarche écologique.

Dans ce contexte, la géothermie serait une alternative à envisager. Effectivement, cette piste est en cours d'étude pour le groupe scolaire de Rouvrois (étude financée par la Région Grand Est). Monsieur MORIN rappelle qu'une étude de ce type avait été lancée sur le groupe scolaire de Dommary Baroncourt indiquant un temps de retour sur investissement de 17 ans.

Ainsi, il semble judicieux de connaître les dispositifs existants pour réaliser une étude sur la géothermie afin de pouvoir comparer la rentabilité des deux projets.

Enfin, il est rappelé que les bâtiments concernés par le projet ne sont pas isolés, et qu'une action sur cette problématique doit être menée.

AFFAIRE N° 2019-12-17-01

Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences « Protection de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie » et « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »,

Considérant le rapport présenté en séance et le projet de règlement de service et de police d'abonnement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- valide le principe de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, du raccordement du collège de Damvillers, incluant la cuisine centrale, la salle de restauration et le complexe sportif de Damvillers à l'unité de méthanisation du GAEC de la Grande Prairie de Wavrille ;
- valide les principes proposés dans les projets de règlement de service et de police d'abonnement ;
- autorise le Président à signer toute pièce administrative nécessaire à la réalisation du projet.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. ATTRIBUTION DE MARCHES

3.1 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2019-12-17-02

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Considérant les candidatures déposées pour la maîtrise d'œuvre du projet,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2019,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé de Spincourt au groupement BOIS & ACIER INGENIERIE-Gilles PROT-BET LOUVET, mieux disant pour le montant suivant :

- ↳ 52 500,00 € d'honoraires, représentant 10,5% sur un montant de travaux estimés à 500 000 € HT.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.2 ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACHEMINEMENT ET DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRICITE DANS LES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

AFFAIRE N° 2019-12-17-03

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
Considérant la fin des tarifs réglementés obligeant les collectivités à consulter afin d'obtenir des offres de marchés pour les fournitures en énergie. Les tarifs supérieurs à 36 kVA s'appellent désormais les tarifs « C4 »,
Considérant que 5 sites intercommunaux font l'objet de tarifs réglementés (tarifs pour les puissances supérieures à 36 kVA, dits tarifs « jaunes » ou « verts »),
Considérant le travail sur les bilans fournis par EDF, qui ont permis de réajuster les puissances de 4 des 5 sites concernés par les tarifs C4, exclusivement à la baisse,

Considérant la consultation pour l'acheminement et la fourniture d'énergie électricité dans les bâtiments intercommunaux la procédure de mise en concurrence réalisée,
Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2019,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'acheminement et de fourniture d'énergie électricité dans les bâtiments intercommunaux à la société ALSEN mieux disante pour le montant suivant : 23 259,75 € HT par an pour les 5 sites, sur la base des consommations constatées en 2018.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. VALIDATION DES SITES CHOISIS POUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

AFFAIRE N° 2019-12-17-04

Par délibération en date du 30 mai 2018, le Conseil Communautaire a validé le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du programme pluriannuel de restauration et de gestion de l'Othain, du ruisseau de Pillon, du ruisseau du Puget, du Loison, de la Thinte et de l'Azanne.

Le marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études Fluvial.IS est décomposé en tranche ferme et optionnelles composé eux-mêmes de plusieurs phases.

La phase diagnostique et la phase MC2 sont terminées, elles ont permis à la commission de sélectionner 21 sites pour la suite des phases de conception du marché de maîtrise d'œuvre :

Code Site	Site	Prix estimés des Travaux (HT)
O2	Lit mineur d'étiage à Dommary Baroncourt	11 190,00 €
O9	Lit mineur d'étiage à Spincourt	30 950,00 €
O4	Diversification du lit de l'Othain à Houdelaucourt	4 037,50 €
O7	Diversification du lit de l'Othain entre Houdelaucourt et Spincourt	13 615,00 €
O1	Diversification en amont de Dommary-Baroncourt	18 500,00 €
O3	Diversification et reméandrage à Domremy la Canne	46 120,00 €
O8	Diversification à Spincourt	21 264,00 €
O11	Diversification entre Spincourt et Nouillonpont	41 640,00 €
O12	Diversification en amont de Nouillonpont	14 064,00 €
O16	Reméandrage en amont de Sorbey	58 075,00 €
L4	Reméandrage en amont de Vittarville	72 972,00 €
L1	Diversification en amont et aval de Mangiennes	72 000,00 €
L2	Diversification et reméandrage en aval de Villers-lès-Mangiennes	105 055,00 €
T9	Diversification des écoulements en aval de Peuvillers	48 457,50 €
T1	Aménagement des seuils en amont de Damvillers	24 400,00 €
T8	Aménagement des seuils en aval de Damvillers	47 775,00 €
T2	Diversification et aménagement des seuils entre le marais et Gibercy	45 575,00 €
T5	Diversification et clôture en aval de Damvillers	13 860,00 €
T6	Aménagement de l'ouvrage de l'étang de Monti	53 956,00 €
A2	Diversification des écoulements en amont de l'Etang Du Haut Fourneau	31 402,50 €
A1	Création d'un nouveau lit dans la traversée d'Azanne	9 093,00 €
TOTAL		784 001,50 €

Vu l'article L 211-7 et l'article L 214-7 du code de l'environnement,
 Vu l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 Vu le programme de restauration des rivières validé lors du vote du budget primitif 2018,
 Vu la délibération n° 2017-09-27-12 du 27 septembre 2017,
 Vu la délibération n° 2017-12-20-06 du 20 décembre 2017,
 Vu la délibération n° 2018-05-30-07 du 30 mai 2018,

Considérant la nécessité de sélectionner 21 sites pour la suite des phases de conception du marché de maîtrise d'œuvre,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ↳ Valide la liste de 21 sites répertoriés dans le tableau ci-avant,
- ↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

AFFAIRE N° 2019-12-17-05

Le Président informe les membres du conseil que la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau est prévue sur 4 années dès lors que les phases de conception du marché de maîtrise d'œuvre sont achevées.

Ainsi, afin de définir l'implantation exacte des aménagements, il est nécessaire de faire une campagne de relevés topographiques sur les différents sites, le montant estimé de cette prestation est de 12 000 euros HT, financé à 80%.

Dans ce contexte, une consultation sera réalisée auprès de plusieurs prestataires (géomètres-experts) et cette campagne sera intégrée dans le plan de financement complémentaire.

Vu l'article L 211-7 et l'article L 214-7 du code de l'environnement,

Vu l'article L151-37 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu le programme de restauration des rivières validé lors du vote du budget primitif 2018,

Vu la délibération n° 2017-09-27-12 du 27 septembre 2017,

Vu la délibération n° 2017-12-20-06 du 20 décembre 2017,

Vu la délibération n° 2018-05-30-07 du 30 mai 2018,

Considérant la liste de 21 sites validée par le conseil communautaire,

Considérant la nécessité de réaliser une campagne de relevés topographiques sur les différents sites,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

↳ Valide le plan de financement de la campagne de relevé topographique selon le tableau ci-après,

↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	Taux
AVP : Etude d'avant-projet	25 020,00 €	Agence de l'eau Rhin-Meuse	61 446 €	70 %
Levés topographiques (estimation)	12 000,00 €			
MC1 : Constitution du dossier réglementaire "Gestion - Préservation"	7 670 €			
MC3 : Constitution du dossier réglementaire "Restauration"	9 230 €	Conseil Départemental Meuse	8 778 €	10 %
Frais d'enquête publique (estimation)	3 000 €			
PRO : Etudes de projet "Gestion-Préservation"	4 550 €			
PRO : Etudes de projet "Restauration"	12 610 €	Autofinancement	17 556 €	20 %
ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux "Gestion-Préservation"	5 200 €			
ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux "Restauration"	6 500 €			
Frais passation des marchés (estimation)	2 000 €			
TOTAL	87 780,00 €	TOTAL	87 780,00 €	100%

Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. PRESENTATION ET VOTE DU RAPPORT ANNUEL DU SPED

AFFAIRE N° 2019-12-17-06

Le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux conseillers communautaires (annexe 1).

Il souligne que le passage effectif en redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2018 a contribué à diminuer les tonnages des ordures ménagères résiduelles de 22 %.

Il présente les chiffres du tri sélectif pour lequel les tonnages ont largement augmenté : + 73,6 % pour les corps creux et plats, + 24 % pour le verre, + 3% d'apports en déchetteries. Par ailleurs le Président indique que le passage en redevance incitative a impacté à la baisse le coût par habitant de collecte et traitement des déchets (67,76 € en 2018 contre 71,07 € en 2017).

Ces résultats sont la conséquence de plusieurs facteurs :

- ↪ La hausse des recettes issues de la vente des recyclables,
- ↪ Les nouveaux barèmes de soutiens financiers CITEO/ADELPHÉ.
- ↪ Les coûts relativement stables des prestations.

Ces résultats restent néanmoins à améliorer, puisqu'il est constaté un taux de refus des recyclables de 16,87 % en 2018, soit une augmentation de 144,50 % par rapport à 2017.

Enfin le Président indique que le reste à charge pour la collectivité se monte à 65 euros pour l'année 2018 contre 69,91 euros en 2017.

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2018.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. FIXATION DES TARIFS DES PROCHAINES SESSIONS BAFA

7.1 FIXATION DES TARIFS DES SESSIONS BAFA 2020

AFFAIRE N° 2019-12-17-07

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une formation BAFA base sera organisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, à l'école de Dommary Baroncourt du 22 au 29 février 2020.

Par ailleurs, une formation BAFA perfectionnement sera également organisée sur le territoire durant les vacances de la Toussaint 2020.

Ces deux stages de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs seront dispensés par l'association AROEVEN LORRAINE.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention de formation BAFA générale et approfondissement avec l'AROEVEN d'une part, et d'autre part de définir le montant de la participation des stagiaires à ces deux formations.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la convention définissant les modalités d'intervention de l'AROEVEN,

Considérant l'avis favorable du bureau réuni le 11 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de formation BAFA formation générale et approfondissement avec l'AROEVEN LORRAINE,
- Fixe la participation des stagiaires BAFA base (hors personnel CODECOM) à 390 €,
- Fixe la participation des stagiaires BAFA approfondissement (hors personnel CODECOM) à 320 €,

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

7.2 FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A DESTINATION DES RESSORTISSANTS DE LA CODECOM DE DAMVILLERS SPINCOURT ENGAGES DANS UNE FORMATION BAFA

AFFAIRE N° 2019-12-17-08

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes rembourse aux ressortissants du territoire communautaire une partie de leurs dépenses de formations BAFA.

Cette prise en charge était signifiée dans les délibérations de fixation des tarifs des formations BAFA et devait être renouvelée pour chaque session.

Pour simplifier les procédures administratives, le Président propose aux conseillers communautaires d'établir une délibération permanente définissant le montant et les modalités de la participation intercommunautaire à destination des ressortissants du territoire de Damvillers Spincourt engagés dans une formation BAFA.

Il est proposé que le montant de 100 € soit maintenu dans la limite de 100 % de la participation des stagiaires.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable du bureau réuni le 11 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide d'octroyer une participation financière aux administrés de la CODECOM de Damvillers Spincourt qui effectuent une formation BAFA,
- Fixe la participation de la CODECOM à destination des ressortissants du territoire communautaire à 100 € maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. FIXATION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES DE FEVRIER

AFFAIRE N° 2019-12-17-09

Le Président indique aux membres du conseil que des activités sont prévues dans le cadre des centres aérés organisés pendant les vacances scolaires de février.

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire, Petite enfance, jeunesse,

Considérant l'organisation de centres aérés pendant les vacances scolaires de février,

Considérant les sorties prévues durant cette période,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Considérant l'avis favorable du bureau réuni le 11 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la grille tarifaire suivante :

Centre aéré pour les 3-12 ans – du 17 au 21 février et du 24 au 28 février 2020

	QF inf ou = à 500 €	QF de 501 à 1000 €	QF sup à 1001 € et MSA
La semaine à la journée avec repas et goûter	60,00 €	65,00 €	70,00 €
Journée avec repas et goûter	14,50 €	15,00 €	16,00 €
Péricentre forfait	2,00 €	2,25 €	2,50 €

Activités pour les 13-17 ans – du 17 au 21 février 2020

	QF inf ou = à 500 €	QF de 501 à 1000 €	QF sup à 1001 € et MSA
Semaine pension complète et activités incluses	410,00 €	420,00 €	430,00 €

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. SUBVENTIONS DES VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2019-12-17-10

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal en matière de sorties scolaires,

Considérant les justificatifs présentés,

Considérant l'avis favorable de la commission scolaire du 25 novembre 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau réuni le 11 décembre 2019,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le versement des subventions scolaires suivantes :

2017-2018

Ecole	Classes	Type de voyage/ sortie	Somme sollicitée	Nbre d'élèves	Dépenses	Montant proposé
ST-LAURENT	TPS-PS-MS GS	<i>Fin d'année + pédagogique</i> Parc Nocturnia	15 € + 5 €	33	607.00 €	607.00 €
Total						607.00 €

2018/2019

Ecole	Classes	Type de voyage/ sortie	Somme sollicitée	Nbre d'élèves	Dépenses	Montant proposé
DAMVILLERS	TPS-PS	<i>Fin d'année + pédagogique</i> Parc animalier de Thierville sur Meuse	15 € + 5 €	22	260.00 € (216.00 € après participation des familles)	216.00 €
	PS-MS	<i>Fin d'année + pédagogique</i> Parc Forêt'Vasion (parcours sensoriel)	15 € + 5 €	19	388.50 € (293.50 € après participation des familles)	293.50 €
	Elémentaires	<i>Voyage annulé sans frais cause canicule</i>			0 €	0 €
Total						509.50 €

SPINCOURT	Maternelles	<i>Fin d'année</i> Base de Solan à Molneville	15 €	40	865.00 €	600.00 €
	Maternelles	<i>Culturelle</i> Spectacle Cie des 3 Chardons	5 €	44	410.00 €	220.00 €
	CE2-CM1 et CM1-CM2	<i>Fin d'année</i> Parc Forêt'Vasion (accrobranche)	15 €	42	952.00 €	630.00 €
	CP et CE1	<i>Exceptionnel + fin d'année + culturelle</i> Classe découverte	50€ + 15 € + 5 €	33	13062.00 €	2172.00 €
	CM1 et CM2	<i>Culturelle</i> Spectacle joué par les CM2 dans cadre liaison avec collège (transport)	5 €	37	192.00 €	0 €
	CE2-CM1 et CM1-CM2	<i>Culturelle</i> Rencontre USEP tennis de table (transport)	5 €	53	185 €	0 €
Total						3760.00 €

DOMMAY BARONCOURT	Toutes les classes	<i>Fin d'année</i> Voyage annulé en raison de la canicule mais facturation de 50% du transport pour annulation la veille		177	340.00 € (50% - 170 €)	170.00 €
Total						170.00 €

ROUVROIS	CM2	<i>Exceptionnel + Fin d'année + culturelle</i> Classe découverte Alsace	30€ + 15€ + 5€	20	4220.00 € (3020.00 € après participation des familles)	1000.00 €
	MS-GS + élémentaire	<i>Fin d'année + culturelle</i> Parc Sainte-Croix	15 € + 5 €	106	3538.00 €	2120.00 €
	TPS-PS	<i>Fin d'année + pédagogique</i> Ferme pédagogique à Villers la Montagne	15 € + 5 €	11	271.00 €	220.00 €
	Toutes les classes	<i>Culturelle</i> Spectacle d'illusionnistes	5 €	146	402.35 €	0 €
Total						3340.00 €

BILLY	Mater-nelles	<i>Fin d'année</i> AéroMusée à Hagéville	15 €	23	915.00€	345.00 €
	CM1 et CM2	<i>Exceptionnelle + Fin d'année</i> Sortie mer à Berck/Mer	50 € + 15 €	38	2277.00 €	2277.00 €
	Toutes les classes	<i>Pédagogique et culturelle</i> Projet cirque	5 €	61	2500.00 €	305.00 €
	CM1 et CM2	<i>Pédagogique</i> Etang d'Amel (frais de pique-nique zéro déchets)	5 €	38	69.68 €	0 €
MANGIENNES	CP/CE1/CE2	<i>Fin d'année + culturelle</i> Château Fort de Sedan	15€ + 5€	65	1583.40 € (1258.40 € après participation des familles)	1258.40 €
ST LAURENT	TPS-PS-MS et GS	<i>Culturelle</i> Spectacle Cie des 3 Chardons	5 €	34	170.00 €	170.00 €
	TPS-PS-MS et GS	<i>Fin d'année</i> Perse Circus	15 €	34	895.00 €	510.00 €
Total						4865.40 €
TOTAL						12 506.90 €

Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstention : 0

10. PRESENTATION DU BUDGET PARTICIPATIF DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Le Président informe les membres du conseil : le budget participatif est un dispositif de démocratie participative mis en place par le Département de la Meuse, s'inspirant de mécanismes similaires, notamment le budget participatif développé par le département du Gers.

Ce projet est une démarche de co-construction à l'échelle départementale, en mettant à contribution les citoyens. Une commission citoyenne a été créée et est chargée d'élaborer le règlement pour encadrer les moyens déployés dans le cadre du budget participatif.

Les citoyens seront appelés à proposer des idées afin d'améliorer leur cadre de vie, dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, des mobilités, des usages numériques, de l'entraide et des services à la personne.

Le Département a consacré une enveloppe d'1 million d'euros à ce projet de budget participatif. Sur cette enveloppe, 200 000 € sont réservés aux projets des jeunes, proposés par les jeunes ou à destination de la jeunesse. Le montant maximum est fixé à 50 000 € par projet.

Ces projets d'intérêt général issus de cet appel à idées seront soumis au vote des Meusiens au printemps 2020. Pour réaliser les projets, le Département de la Meuse consacra 1 million d'euros à cette opération.

La réussite du budget participatif repose sur l'importance de l'adhésion des meusiens à ses différentes phases de réalisation, et aussi sur le relais qui en sera fait dans toutes les communes de Meuse.

Le Président fournit une urne à chaque commune afin que les administrés de la CODECOM puissent soumettre leurs idées de projet.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 MOTION DGFIP

AFFAIRE N° 2019-12-17-11

M. Bernard GOSSOT, directeur départemental des Finances Publiques, a présenté aux conseillers communautaires le projet de nouveau réseau de proximité des Finances Publiques. Cette réforme prévoit notamment la fermeture de la trésorerie d'Étain, dont dépendent les collectivités et établissements publics du territoire intercommunal.

Plusieurs élus ont pris la parole pour exprimer leur opposition à ce qu'ils considèrent comme un nouveau désengagement de l'État dans les secteurs ruraux. Par ailleurs, le territoire de la Communauté de communes ne possède plus de débit de tabac couplé à un service de la Française des Jeux : les habitants du territoire ne pourront donc effectuer aucun paiement dans le réseau des débits de tabac, comme le prévoit la réorganisation des services des Finances Publiques.

La mise en place des Maisons France Services peut constituer une réponse partielle au problème de proximité exprimé par les habitants et les élus, mais représente un transfert de charges puisque l'aide financière prévue par l'État pour le fonctionnement de ces services ne semble pas couvrir les coûts engendrés par ce dispositif : présence de 2 personnes 25 heures par semaine pour assurer le fonctionnement de la Maison France Services.

Dans l'attente d'une réunion avec M. le Préfet de la Meuse, le conseil communautaire donne un avis défavorable à cette réforme.

**Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstention : 0**

11.2 MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN

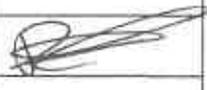
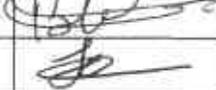
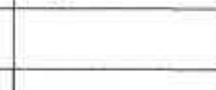
Gilberte BALLIEU précise aux conseillers communautaires qu'elle a participé au dernier conseil d'administration de la Mission Locale du Nord Meusien. L'organisme prévoit de mener deux actions importantes :

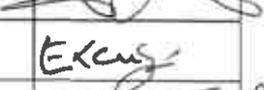
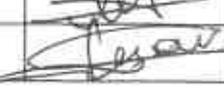
- ↳ une opération dénommée « Les Invisibles » par laquelle la Mission Locale souhaite repérer les jeunes qui ne se manifestent pas forcément auprès des organismes de l'emploi ou de formation ;
- ↳ l'accompagnement de la mise en place du Service National Universel en 2021

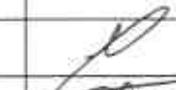
La séance est levée à 23H.

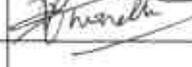
Ordre du jour :

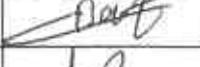
1. Présentation de la réforme de la DGFIP par le Directeur Départemental des Finances Publiques.
2. Présentation du projet de réseau de chaleur à Damvillers.
3. Attribution de marchés.
4. Validation des sites choisis pour le programme de restauration des cours d'eau.
5. Validation du plan de financement de la maîtrise d'œuvre du programme de restauration des cours d'eau.
6. Présentation et vote du rapport annuel du SPED.
7. Fixation des tarifs des prochaines sessions BAFA.
8. Fixation des tarifs des centres de loisirs des vacances de février.
9. Subventions des voyages et sorties scolaires.
10. Présentation du budget participatif du Département de la Meuse.
11. Questions diverses

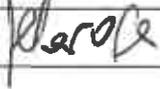
CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jean François	
ANTOINE MALICK Jocelyne	
AUBRY Claude	
AUBRY COUPARD Georges	
BALLIEU Gilberte	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	RO 
CAPUT Christophe	
COLLIGNON Michel	
COLLIN Bernard	
COURTIER Françoise	
DEMOULIN Jacky	p 
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
ETIENNE Aurélie	
ETIENNE Nicolas	
FAUQUENOT Evelyne	
FURINA Ernest	
GARNIER Marie Claude	
GEORGES Denis	

GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GRIFFON Evelyne	
HAUPTMANN Gérard	
HEINTZMANN Nicole	
HENRY Jean-Paul	
JACQUE Philippe	
KUTSCHRUITER Jean Paul	
LAMBERT Jean	Excus 
LAVEAUX Bernard	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAROLHO José	
MAZET Thierry	
MISSLER Jean-Marie	
MONIOT Christophe	
MORIN Maurice	
NAUDIN Hubert	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRET Suzanne	
PIRAN Serge	

PROUIN Laurent	
QUENTIN Arlette	
SAILLET Jacques	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
SPINELLI Gilles	
STALARS Jacques	

THEVENIN Gilbert	
TRINOLI Massimo	
VIVARELLI Danièle	
WATRIN Simon	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
ARTISSON Sabine	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BARTHE Claude	
BLONDIN Jean Marie	
BOKSEBELD André	
BRIY Christelle	
CAVALLONE François	
DAMIN Francis	
DAUTEL Hervé	
DELCROIX Jean Michel	
DEVILLE Eric	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
GORENDS Maryse	
HANCE Bruno	

HARMAND Romuald	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
JUNG Pierre	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAURENT Fabien	
LAVEAUX Guy	
LELORRAIN Bernard	
LONGUEVILLE Patrick	
LOSSILLION Jean Luc	
MICHELS Julien	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHARD Philippe	
RICHIER René	
ROSSIGNOL Eric	
SALLIN Arnaud	